



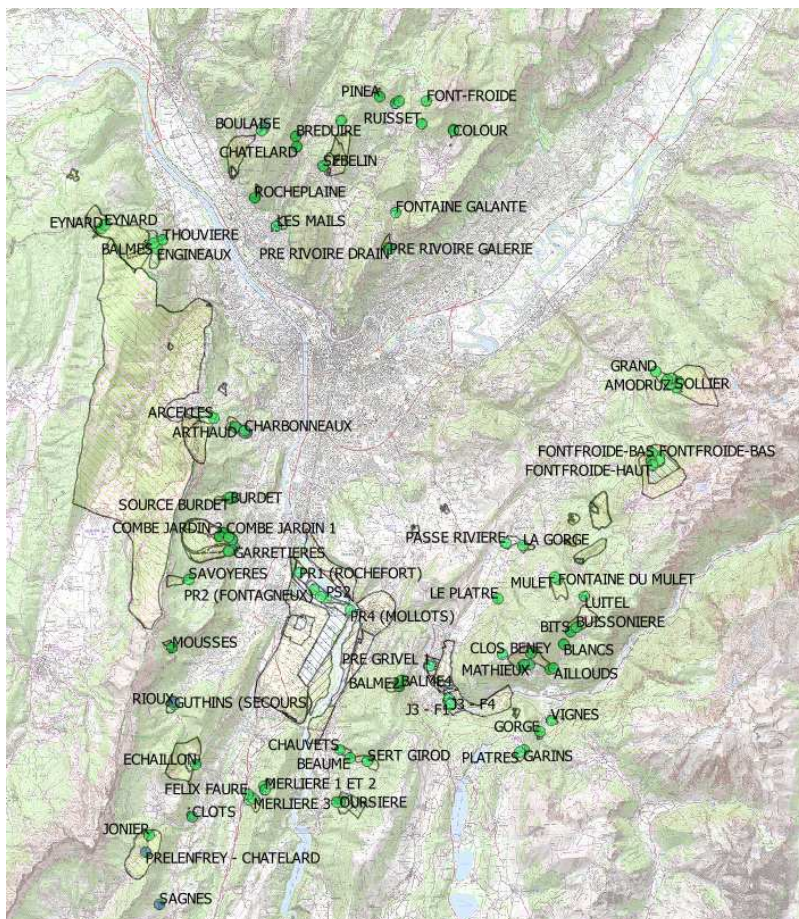
Protection de la qualité de l'eau et gestion de la forêt

Date : 31 mars 2017

Contexte

Un contexte local qui combine des enjeux complémentaires :

⇒ La Métropole grenobloise est alimentée en eau par environ 110 points de captages ;



Deux grands champs captants en nappe alluviale alimentent 80% de la population et les autres 20% sont alimentés par une centaine de points de captages essentiellement situés sur les contreforts des massifs qui entourent l'agglomération. Ces captages produisent environ 7Mm³/an.

L'essentiel de ces captages est situé en milieu forestier (forêt domaniale, communale ou privée) et constitue dans la majorité des cas la seule alimentation en eau des hameaux concernés. Une partie d'entre eux est protégée par des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) qui définit des périmètres de protection et des servitudes associées

⇒ La métropole a engagé une étude pour mettre en place un schéma de desserte forestière afin de valoriser ses ressources forestières

⇒ La Métropole s'inscrit dans une stratégie de développement et de valorisation locale des énergies renouvelable et en particulier la filière bois énergie

Périmètre de travail

Les périmètres de protection des captages de la métropole concernent 27 communes de la métropole et 4 communes limitrophes (Revel, Chamrousse, Saint Martin d'Uriage et Saint Nizier du Moucherotte)

Les enjeux :

Les enjeux sont les suivants :

- Protéger la qualité des ressources en eau potable à long terme (pollutions, ruissellement...)
- Contribuer à la valorisation des ressources forestières

⇒ Ces deux enjeux pour un même territoire imposent de rechercher les meilleures solutions à court et long terme de la cohabitation de l'exploitation de la forêt sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable par le développement et la pérennisation de pratiques adaptées auprès et avec les différents acteurs concernés.

Objectifs :

L'objectif est triple :

- Définir la stratégie métropolitaine de cohabitation de la protection des ressources en eau et de gestion forestière sur les aires d'alimentation des captages.
- Définir les modalités techniques, financières et de communication de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie
- Alimenter les révisions à venir des déclarations d'utilité publique (DUP) des captage en milieu forestier

Contenu :

1^{ière} phase : Etat des lieux

1. Evaluer sur l'ensemble du périmètre d'étude les secteurs à enjeux croisés exploitation forestière et protection des captages
 - a. Par simple superposition des zones forestière et des aires d'alimentation de captage (AAC)
 - b. En intégrant, d'une part les éléments de l'étude de vulnérabilité des captages métropolitains (à compléter le cas échéant par d'autres méthodes d'analyse de la vulnérabilité des captages en milieu forestier) et d'autre part les infrastructures existantes et l'état actuel de l'exploitation
 - c. En mettant en perspective les secteurs qui font déjà de projets connus ou mis en évidence dans le cadre de l'étude schéma de desserte forestière et mobilisation des bois de la Métropole
2. Identifier les acteurs concernés (ONF, ASA, CRPF, PNR...) et réaliser un entretien auprès d'eux
3. Faire une synthèse réglementaire des procédures en vigueur pour l'exploitation forestière en AAC (DICT, autorisations de coupe...) ainsi qu'un point sur des retours d'expérience mis en œuvre sur d'autres territoires
4. Au regard des éléments de l'étude de vulnérabilité des captages métropolitains et des guides de bonnes pratiques existants, identifier les « bonnes pratiques » à mettre en place sur ces secteurs
5. Analyser les mesures proposées sur les pratiques et les enjeux forestiers dans les DUP actuelles de la Métropole
6. Evaluer les plans de gestion des acteurs forestiers et leurs interactions avec les aires d'alimentation des captages métropolitains en particulier au regard des exigences des DUP

2^{ème} phase : Définition d'une stratégie d'action

7. Aspects techniques :

Définir une méthodologie de travail avec les exploitants forestiers pour mettre en œuvre de manière opérationnelle les bonnes pratiques et leur suivi (fiche analyse travaux envisagés et recommandations, protocole examen des projets pour avis métropole...)

8. Aspects financiers

Définir les éléments d'une stratégie d'indemnisation (barêmes) et/ou de contractualisation avec les acteurs forestiers ; évaluation du coût des différents scénarios possibles au regard de la valorisation forestière et de la production d'eau potable de qualité.

Faire un point sur les financements mobilisables

9. Aspects communication

Définir une stratégie de communication

Partenaires associés à l'étude:

En interne :

Département de l'eau :

- Régie de l'eau potable_N Perrin
- Service gestion territoriale de l'eau_P Bajard
- Service gestion technique et règlementaire_S Aubert

Direction des contractualisations et de l'environnement :

- Service agriculture, forêt et biodiversité-L Vargas et D Bessiron

En externe :

L'Agence régionale de Santé (ARS)_M Mothais et S Bourrin

L'Office Nationale de la Forêt (ONF)_M Prabert

Centre national de la propriété forestière (CRPF)

PNR... ?

Eléments matériels du stage :

Période possible : mi-avril à septembre 2017

Durée : 6 mois selon profil et formation

Lieu : Département de l'eau de Grenoble Alpes Métropole à La Tronche, service gestion territoriale de l'eau

Responsable du stage : Patricia Bajard (patricia.bajard@lametro .fr)

Rémunération (légale) : 546.01 euros nets/mois pour 35h/semaine

Autres conditions : Accès aux restaurants administratifs, aide accès au réseau de TC, prise en charge déplacements professionnels

Compétences attendues :

SIG (QGIS)

Environnement

Gestion forestière, gestion de l'eau Développement économique

Ecoles et formations possibles : Bac+5

ENGREF, Ecoles d'ingénieurs agronomes, Ecoles du bois, MASTER environnement, forêt et aménagement...